

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 698

20 septembre 1999

SOMMAIRE

(L')Antiquaire du XX ^{ième} Siècle S.A., Luxembourg page	33459	Prime Action S.A., Luxembourg	33474, 33477
E.I.D. Eyewear International Distribution S.A., Luxembourg	33471	ProCom Consult S.A., Luxembourg	33474
(La) Financière H.D.I. S.A., Luxembourg	33459	Profi S.A., Luxembourg	33470
Fin. E. S.A., Luxembourg	33477	Promotelia S.A., Luxembourg	33478, 33479
Fluviense S.A., Luxembourg	33500	Restaurant Speltz, S.à r.l., Luxembourg	33479
Investissements Mécaniques S.A., Luxembourg ..	33458	Rive Gauche Finance S.A., Luxembourg	33479
(L')Iroise Holding S.A., Luxembourg	33461	Rolub S.A., Luxembourg	33479
KB Bonds Conseil S.A., Luxembourg	33458	Romaver Company S.A., Luxembourg	33480
KBC Institutional Cash Conseil S.A., Luxembourg	33458	Sagral S.A., Luxembourg	33480
LaSalle Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg	33460, 33461	Sailux S.A., Luxembourg	33481
Lirem S.A., Luxembourg	33459	Saler S.A., Luxembourg	33473
Lucrèce S.A., Luxembourg	33462	San Remo, S.à r.l., Howald	33481
Lux Floor S.A., Strassen	33462	San Todaro S.A., Luxembourg	33481, 33483
Luxode S.A., Luxembourg	33463	Sarel Holding S.A., Luxembourg	33483
Lux Pet G.m.b.H. & Co. KG, Sandweiler	33463	Scan Maritime S.A., Luxembourg	33484
Maine Overseas & Consulting Holding S.A., Luxbg	33464	Scansec S.A., Luxembourg	33479
Masofema Holding S.A., Luxembourg	33464	Seaford Associates Luxembourg, S.à r.l., Howald	33485
Mecanical Holding S.A., Luxembourg	33464	Sea Nymph Investments S.A., Luxembourg	33484
Meetshow International Holding S.A., Luxembourg	33465	Severn S.A., Luxembourg	33485
Meridian Agence en Communication et Design, S.à r.l., Luxembourg	33458	(SGT), Société de Gestion et Travaux S.A., Luxbg	33488
Merloni Ariston International S.A., Luxbg	33461, 33462	Shares Partnership and Investments Holding S.A., Luxembourg	33486, 33487
Minco S.A., Luxembourg	33465	Sherman S.A., Luxembourg	33487
Miu-Miu S.A., Luxembourg	33465	Sierdieg International Invest Holding S.A., Luxbg	33487
Molshi S.A., Luxembourg	33466	Siros S.A., Luxembourg	33487
Motors Investments Company S.A., Luxembourg	33466	Société Holding Handaros S.A., Luxembourg ...	33488
Music Man S.A., Luxembourg	33466, 33467	Sofarlux S.A., Luxembourg	33489
Navarino S.A., Luxembourg	33466	Sofiag S.A., Luxembourg	33489
Nord Sud Voyages, S.à r.l., Luxembourg	33463	Sofra S.A., Luxembourg	33490
Oltex S.A., Luxembourg	33467	Sogeho International S.A., Luxembourg	33491
OPC Information Technology A.G., Grevenmacher	33467	Solage Holding S.A., Luxembourg	33492
PanEuroLife S.A., Luxembourg	33468	Solage International S.A., Luxembourg	33491
Passadena Holding S.A., Luxembourg	33468	Somagest Holding S.A., Luxembourg	33490
Patriotique Luxembourg S.A., Strassen	33469	Spifina S.A., Luxembourg	33488
PBL Luxembourg S.A., Luxembourg	33468	Stego Finances S.A., Luxembourg	33491
Perl S.A., Luxembourg	33470	Sujedo S.A., Luxembourg	33493
Platina G.T. Holding S.A., Luxembourg	33469	Sunova S.A., Luxembourg	33493
Poissonnerie Atlantique, S.à r.l., Differdange ...	33470	Surface Holding S.A., Luxembourg	33494
Poros S.A., Luxembourg	33470	TECTO, Tecto Luxembourg S.A., Luxbg .	33494, 33497
Portlux S.A., Mertert	33472	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg ...	33489
Prarose Holding S.A., Luxembourg	33471	Tiber Holding S.A., Luxembourg	33493, 33494
Pravert Holding S.A., Luxembourg	33473, 33472	(The) Turkish Growth Fund, Sicav, Luxembourg	33498
Prémaman-Luxembourg S.A., Luxembourg	33472	UPE Holding S.A., Luxembourg	33499
		U.P.I., Union de Participations et d'Investissements S.A., Luxembourg	33503, 33504
		VEP Investors Holding S.A., Luxembourg	33497

INVESTISSEMENTS MECANIKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.161.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg, le 19 avril 1999 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul de Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et des sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, sociétés irlandaises établies à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Paul de Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu à Luxembourg en date du 19 avril 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul de Geyter a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement de la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour INVESTISSEMENTS MECANIKES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32617/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

KB BONDS CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.392.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB BONDS CONSEIL
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

(32619/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

KBC INSTITUTIONAL CASH CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.267.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH CONSEIL
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

(32620/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MERIDIAN AGENCE EN COMMUNICATION ET DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.152.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1999

Les associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, décident à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 517, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32639/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

LA FINANCIERE H.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.588.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 525, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(32621/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

LA FINANCIERE H.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.588.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, ayant son siège social à Luxembourg, qui s'est tenue le 31 mai 1999

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LA FINANCIERE HDI S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Dotation à la réserve légale	FRF 25.000,-
- Dividendes à distribuer	FRF 3.443.000,-
- Profit à reporter	FRF 3.086.424,06

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 525, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32622/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

L'ANTIQUAIRE DU XX^{ème} SIECLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.140.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 1999

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 1999 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Pascal Angeli, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur;
- Monsieur Pedro Serna, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Pour extrait conforme

L'ANTIQUAIRE DU XX^{ème} SIECLE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32623/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

LIREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.906.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LIREM S.A.

Signature

(32626/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

**LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. LaSalle PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.037.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LaSalle PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint stock company (société anonyme), having its registered office at L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, R.C. Luxembourg, section B number 60.037, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 18, 1997, published in the Mémorial C number 570 of October 10, 1997, the Articles of Association of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 10, 1997, published in the Mémorial C number 186 of March 27, 1998.

The meeting was called to order at 2.00 p.m. by Mr Hossen Maudarbocus, administrative manager, residing in Luxembourg, acting as Chairman who appointed as secretary to the meeting Maître Nathalie Gutenstein, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having been constituted, the chairman stated and asked the notary to record the following:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To change the corporate name of the Company into LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. and to amend the articles of incorporation accordingly.

II. - There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares which, after having been signed by the shareholders present and represented, the members of the bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

III. - It appears from the attendance list that all the shares representing the entire share capital of the company are present or represented at the extraordinary general meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. - After deliberation the meeting adopted, in each case by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the corporate name of the Company into LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Second resolution

The meeting resolves to amend, in order to reflect the above change of the name of the Company, the second paragraph of Article 1 of the articles of association of the Company, to read as follows:

«The Company will exist under the name of LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the meeting the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same meeting and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders, present or represented, asking to speak, the Chairman then closed the meeting at 2.015 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, all shareholders, present or represented, requesting to do so, signed together with the members of the bureau and with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LaSalle PARTNERS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, R.C. Luxembourg, section B, numéro 60.037, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 570 du 10 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 186 du 27 mars 1998.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures par Monsieur Hossen Maudarbocus, directeur administratif, demeurant à Luxembourg, agissant comme président de l'assemblée, lequel a nommé secrétaire Maître Nathalie Gutenstein, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification du nom de la Société en LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. et modification des statuts à cet effet.

II. - Une liste de présence sur laquelle les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre de leurs actions a été établie, laquelle liste, après avoir été signée par les actionnaires présents et représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

III. - Il apparaît de la liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, lequel a été porté à la connaissance des actionnaires avant l'assemblée.

IV. - Après délibération, les résolutions suivantes ont chaque fois été approuvées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la Société en LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, afin de refléter ladite modification du nom de la société, de modifier le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société qui se lira comme suit:

«La Société adopte la dénomination LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président lève la séance à 14.15 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, à la requête de l'assemblée, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la requête de la même assemblée, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux actionnaires, présents ou représentés, lesdits actionnaires, qui en ont fait la demande, ont signé avec les membres du bureau et Nous, notaire soussigné, la présente minute.

Signé: H. Maudarbocus, N. Gutenstein, T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1999, vol. 843, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 1999.

J.-J. Wagner.

(32624/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

**LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. LaSalle PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juillet 1999.

J.-J. Wagner.

(32625/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

L'IROISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.412.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
L'IROISE HOLDING S.A.*

Signature

(32627/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.826.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Signature

(32640/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.826.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de
façon extraordinaire le 18 juin 1999 à 16.00 heures*

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée décide d'élire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1999 comme suit:

Conseil d'Administration:

- MM. Massimo Ferrari, administrateur de sociétés, demeurant à Paradiso (Suisse), Président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque Domiciliaire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32641/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

LUCRECE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.473.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
LUCRECE S.A.
Signature*

(32629/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

LUX FLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, 345, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.017.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 mai 1999

L'Assemblée accepte la démission de tous les administrateurs. Elle décide de nommer comme administrateurs:

- NICA B.V., Sparrenlaan, 25 à NL-2111 AE Aerdenhout, représentée par Monsieur Hans Nijstad, directeur;
- ECLIPSE N.V. Berlaarbaan, 354 à B-2861 St-Katelijne-Waver, représentée par Monsieur Aloïs Schrickx, administrateur;
- MISD N.V., Zuidering, 103 à B-2400 Mol, représentée par Monsieur Paul Van Tomme, administrateur-délégué;
- Monsieur Stefaan Le Clair, Chief Buying Officer, Milsestraat, 93 à B-3053 Haasrode;
- Monsieur John Buyckx, General Manager, Schoofland, 11 à B-9120 Beveren;
- Monsieur Patrick Coelmont, Commercial Manager, Vandersteenstraat, 175 à B-1750 Lennik;
- Monsieur Roger Casteleyn, Financial Manager, Lindestraat, 32 à B-1755 Gooik.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale de 2005.

L'assemblée décide de nommer commissaire-réviseur J. LIPPENS S. RABAEY & CO, Lievekaai 21, B-9000 Gent, représentée par Monsieur S. Rabaey.

Le mandat expirera à l'assemblée générale de 2002.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999.

*Pour la société
MISD N.V.
P. Vantomme*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32630/506/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

LUXODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.138.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
LUXODE S.A.
Signature

(32631/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

LUXODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.138.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 1999

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Madame Paulette Thirode-Mariani ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société
LUXODE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32632/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

LUX PET G.m.b.H. & CO. KG, Kommanditgesellschaft.

Gesellschaftssitz: Sandweiler.

Gemäss Gesellschafterversammlung vom 28. April 1999 wurde folgendes beschlossen:

In den Gesellschaftsvertrag vom 27. April 1999 wird folgender § 4 (2a) eingeführt:

«Soweit Gesellschafter zusätzlich zu der Pflichteinlage freiwillige Einlagen in das Gesellschaftsvermögen leisten, werden diese nicht im Verhältnis der Kapitalkonten I den einzelnen Gesellschaftern, sondern auf einem Sonderrücklagenkonto dem einzahlenden Gesellschafter gutgeschrieben.

Die Beträge auf dem Sonderrücklagenkonto der Gesellschafter stehen für eine Verlustrechnung zur Verfügung, soweit das auf den Gesellschafter entfallende Verlustvortragkonto die Summe der Beträge auf seinen Kapitalkonten I und II übersteigt. Insoweit kann über das Sonderrücklagenkonto nicht verfügt werden.

Was auf dem Sonderrücklagenkonto ausgewiesen ist, bildet einen rechtlichen unselbständigen Teil der Einlage des Gesellschafter, der einer selbständigen rechtsgeschäftlichen Verfügung nicht zugänglich ist.

Eine Rückgewähr der Einzahlung in die Sonderrücklage kann von der Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der vorhandenen Stimmen beschlossen werden. Eine Auszahlung auf andere Gesellschafter als den einlegenden erfolgt bezüglich dieser Einlage nicht.»

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32633/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

NORD SUD VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.710.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 1999

Il résulte d'une cession de parts en date du 22 octobre 1998, que WORLDTRAVEL BELGIUM B.V., B-3704 HB Zeist est désormais seul associé.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32651/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MAINE OVERSEAS & CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.691.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MAINE OVERSEAS & CONSULTING
HOLDING S.A.

Signature

(32634/567/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MAINE OVERSEAS & CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.691.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MAINE OVERSEAS & CONSULTING
HOLDING S.A.

Signature

(32635/567/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MASOFEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.027.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
MASOFEMA HOLDING S.A.

Signature

(32636/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MECANICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.165.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg, le 31 mai 1999 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul de Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et des sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, sociétés irlandaises établies à Dublin (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Paul de Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu à Luxembourg en date du 31 mai 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul de Geyter a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement de la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour MECANICAL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32637/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.940.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(32638/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 25.968.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 1999

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 124.000,-, représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en Euros a donné un montant de EUR 123.946,76. Pour arriver à un capital de EUR 124.000,-, un montant de EUR 53,24 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour la société
Signature

(32642/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MIU-MIU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.708.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 525, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(32643/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MIU-MIU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.708.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, ayant son siège social à Luxembourg, qui s'est tenue le 25 juin 1999

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MIU-MIU S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Profit à reporter LUF 1.711.807,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996;

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 525, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32644/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MOLSHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.602.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
MOLSHI S.A.
Signature

(32645/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MOLSHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1999

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Acceptation de la ratification de Georges Salamaso comme Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004. L'assemblée donne décharge à Monsieur Jean Bintner pour l'exercice de son mandat jusqu'au 18 janvier 1999.

Messieurs Norbert Werner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 5 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 5 ans.

Pour la société
MOLSHI S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32646/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MOTORS INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.300.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32647/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

NAVARINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.358.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
NAVARINO S.A.
Signature

(32650/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MUSIC MAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.918.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
MUSIC MAN S.A.
Signature

(32648/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

MUSIC MAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.918.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 1999

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Pascal Opreel et Norbert Werner ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société
MUSIC MAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32649/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

OLTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(32652/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

OLTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(32653/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

OPC INFORMATION TECHNOLOGY A.G., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 3, rue du Stade.

—
Les actionnaires de la société OPC INFORMATION TECHNOLOGY A.G. à savoir:

- 1) Monsieur Heinz Brych, demeurant à 45, Seymour Walk, London SW10 9NE;
 - 2) Monsieur Christiany Brych, demeurant à Trèves, Casparolevianstrasse 155;
- ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège à l'intérieur de la ville de Grevenmacher, 3, rue du Stade.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer comme nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Madame Veronika Willecke, démissionnaire, Madame Simone Brych, juriste, demeurant 45, Seymour Walk, London SW10 9NE.

Suite à cette nomination, le conseil d'administration se compose comme suit:

- 1) Monsieur Heinz Brych;
- 2) Madame Simone Brych;
- 3) Monsieur Christian Brych.

Monsieur Heinz Brych a la fonction d'administrateur-délégué et peut par sa seule signature engager la société.

Le commissaire, Monsieur Peter Seidel, est remplacé par Madame Inge Brych, demeurant 45, Seymour Walk, London SW10 9NE.

Luxembourg, le 27 juin 1999.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 1999, vol. 313, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32654/209/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PANEUROLIFE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.402.

Constituée le 26 juin 1990 par acte passé devant M^e Frank Baden, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 483 du 29 décembre 1990. Les statuts ont été modifiés par deux actes passés devant le même notaire, le premier en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 253 du 25 juin 1991 et le second en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C, n° 31 du 28 janvier 1992 et d'autre part, conformément aux délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1994.

Composition du Conseil d'Administration *)

Messieurs Gaston Thorn, Président,
Président de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,
domicilié 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
Jacques Drossaert, Directeur Général,
domicilié 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Les sociétés AXA-UAP S.A., dont le siège social est sis à F-75008 Paris, 9, place Vendôme;
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, dont le siège social est sis à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch;
SUN LIFE EUROPE INV. LTD, dont le siège social est sis à GB-London EC 2V6DU, 107, Cheapside;
ROYALE BELGE S.A., dont le siège social est sis à B-1170 Bruxelles, boulevard du Souverain 25;
COLONIA KONZERN A.G., dont le siège social est sis à D-50670 Köln, Gereonsdriesch 9-11.

*) Suite à la cession de leurs parts à NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, les sociétés du groupe AXA ont démissionné de leur mandat d'administrateur le 4 janvier 1999.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour la société PANEUROLIFE
J. Drossaert G. Klein
Administrateur- Directeur
Directeur Général Général Adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32655/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PASSADENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.703.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PASSADENA HOLDING S.A.
Signature

(32656/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PBL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.616.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, ayant son siège social à Luxembourg, qui s'est tenue extraordinairement le 5 juillet 1999

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PBL LUXEMBOURG S.A. tenue extraordinairement («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger, comme administrateur de la société, et ce avec effet immédiat;
- d'accorder décharge pleine et entière à l'Administrateur;
- d'accepter la nomination de Monsieur Tim van Dijk, comme administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

Sa fonction expirera à l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'an 2004.

Le Conseil d'Administration est à présent constitué de:

- Monsieur Tim van Dijk, administrateur;
- Monsieur Peter Beer, administrateur;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., administrateur-délégué.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32658/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PATRIOTIQUE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.425.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social le 17 mai 1999

La réunion est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur W. Van Pottelberge, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), Frilinglei 74, qui désigne comme secrétaire, Monsieur C. Steeno, demeurant à L-3353 Leudelage, 19, rue d'Esch.

Sur proposition du Président, l'Assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur R. Simon, demeurant à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée comporte:

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du réviseur;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises;
4. Mise à disposition du mandat d'un administrateur;
5. Réélection des administrateurs et nomination du président du Conseil d'Administration.

La totalité des 50.000 parts représentatives du capital étant présente ou représentée, il n'y pas lieu de justifier des convocations.

Pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux prescriptions des statuts relatives aux formalités d'admission à l'Assemblée. La liste de présence est arrêtée et signée par les membres du bureau.

L'Assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur et constate qu'aucune demande d'intervention n'a été formulée.

L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

1. Prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprises et les approuve;

2. Approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 ainsi que l'affectation des résultats:

- Bénéfice de l'exercice	2.992.522,- LUF
- Résultat reporté	905.088,- LUF
- Bénéfice à répartir	<u>3.860.610,- LUF</u>

A:

- Réserve légale	3.000.000,- LUF
- Solde reporté	860.610,- LUF

3. Donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.

4. Prend connaissance de la mise à disposition du mandat du Président du Conseil d'Administration de Baron J. de Staercke.

5. Renouvelle jusqu'à l'expiration de la prochaine Assemblée Générale Annuelle les mandats d'administrateurs de E. Baert, A. Goldberg et W. Van Pottelberge.

Monsieur W. Van Pottelberge est confirmé comme administrateur-délégué et accepté comme président du Conseil d'Administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est donné lecture du présent procès-verbal qui est approuvé.

La séance est levée à 15.30 heures.

Signature Signature Signature
Le Secrétaire Le Président Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32657/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PLATINA G.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(32661/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PLATINA G.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(32662/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PERL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.422.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PERL S.A.
Signature

(32659/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PERL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.422.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 1999

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Michel Faucher-Viegas ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
PERL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32660/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

POISSONNERIE ATLANTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 16, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 37.926.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(32663/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

POROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.061.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
POROS S.A.
Signature

(32664/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PROFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.749.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 1999

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Per-Eric Andersson, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Neuhaeusgen;
- Madame Lena Kolmodin Andersson, demeurant à Neuhaeusgen;
- Monsieur Mikael Kolmodin, demeurant à Stockholm (Suède).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32678/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PRAROSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.790.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature
Un Mandataire

(32667/010/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PRAROSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.790.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue
extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 14 juin 1999 à 11.00 heures*

Décision de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Daniel Biguine et Marc Ambroisien en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

Pour la société
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32668/010/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PRAROSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.790.

*Rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement le 14 juin 1999*

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Les charges pour l'exercice 1998 s'élèvent à USD 7.987,57 pour un total des produits de USD 17,50; de ces chiffres, il se dégage un résultat négatif de l'exercice social 1998 de USD 7.970,07 que nous vous proposons de reporter au prochain exercice social.

Vu les pertes cumulées de USD 46.484,54 dépassant le capital social, la continuation des activités de la société dépend du financement futur à apporter par les actionnaires ou de leur souhait de délibérer sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ou sur la décision éventuelle d'augmenter le capital social.

Nous signalons également à l'assemblée que les ratios d'endettement ne sont plus en conformité avec la réglementation sur les sociétés holding luxembourgeoises.

Nous nous demandons de bien vouloir donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

Le Conseil d'Administration
F. Otto M. Ambroisien
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32669/010/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

**E.I.D. EYEWEAR INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A.,
(anc. PRADA FLY S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.054.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(32666/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PORTLUX S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
H. R. Luxemburg B 6.966.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg am 13. Juli 1999, Band 525, Blatt 60, Abteilung 3, wurde an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichts in Luxemburg am 14. Juli 1999 hinterlegt.

ERGEBNISVERWENDUNG

Gewinnvortrag 1997	LUF	49.483.878,-
Jahresüberschuss 1998	LUF	5.626.752,-
	LUF	55.110.630,-
./. Ausschüttung Dividende	LUF	12.000.000,-
Vortrag auf neue Rechnung	LUF	43.110.630,-

Verwaltungsrat:

- Herr Arthur Lorang, wohnhaft in Luxemburg;
- Herr Carlo Ackermann, wohnhaft in Luxemburg;
- Herr Camille Diederich-Colas, wohnhaft in Luxemburg;
- Herr Heiner Brixner, wohnhaft in Beilstein (D);
- Herr Hans-Dieter Fuchs, wohnhaft in Dortmund (D).

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2000 stattfinden wird.

Prüfungskommissar:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile, 6, place de Nancy, L-2212 Luxemburg.

Das Mandat des Prüfungskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2000 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(32665/592/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.137.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 1998

Conseil d'Administration:

- Monsieur Gaston Tony Escojido, Knokke/Heist;
- Monsieur Denis Escojido, Bruxelles;
- Monsieur Raymond Errera, Bruxelles.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Luxembourg, le 7 avril 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32673/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PRAVERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.791.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature
Un Mandataire

(32670/010/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PRAVERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.791.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue
extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 14 juin 1999 à 11.00 heures*

Décision de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Daniel Biguine et Marc Ambroisien en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

*Pour la société
Signature
Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32671/010/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PRAVERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.791.

*Rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement le 14 juin 1999*

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Les charges pour l'exercice 1998 s'élèvent à USD 8.302,50 pour un total des produits de USD 25,39; de ces chiffres, il se dégage un résultat négatif de l'exercice social 1998 de USD 8.277,11 que nous vous proposons de reporter au prochain exercice social.

Vu les pertes cumulées de USD 55.372,08 dépassant le capital social, la continuation des activités de la société dépend du financement futur à apporter par les actionnaires ou de leur souhait de délibérer sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ou sur la décision éventuelle d'augmenter le capital social.

Nous signalons également à l'assemblée que les ratios d'endettement ne sont plus en conformité avec la réglementation sur les sociétés holding luxembourgeoises.

Nous nous demandons de bien vouloir donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

*Le Conseil d'Administration
F. Otto M. Ambroisien
Administrateur Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32672/010/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.135.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 juin 1999 que:

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg est coopté comme membre du Conseil d'administration en remplacement de Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Beggen, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32690/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PROCOM CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 62.799.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg am 13. Juli 1999, Band 525, Blatt 60, Abteilung 3, wurde an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichts in Luxemburg am 14. Juli 1999 hinterlegt.

ERGEBNISVERWENDUNG

Der Gewinn per 31. Dezember 1998 von LUF 1.419.567,- wird nach Zuführung von LUF 71.000,- in die gesetzliche Rücklage vorgetragen.

Verwaltungsrat:

Herr Fritz Lüer, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf;
Frau Christel Lüer, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf;
Herr Manfred Kempf, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf;

Prüfungskommissar:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile, 6, place de Nancy, Luxemburg.
Die Mandate enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(32676/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PRIME ACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.554.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIME ACTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.554, constituée suivant acte notarié du 9 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 505 du 8 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 696 du 29 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rina Riccardi, employée de banque, demeurant à Kayl (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Florange (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Approbation du rapport justificatif du conseil d'administration prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.
2. - Approbation du rapport de l'expert indépendant sur le projet de fusion, prévu par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.
3. - Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. - Approbation du projet de fusion tel qu'il a été publié au Mémorial, Recueil C numéro 369 du 22 mai 1999.
5. - Augmentation du capital social à concurrence de LUF 645.000,-, en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 1.895.000,-, par l'émission de 95 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires et seront assimilées aux actions anciennes.

Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition.

6. - Répartition des 95 actions nouvelles entre les actionnaires de la société absorbée, à raison de 95 actions de la société absorbante pour 100 actions de la société absorbée.

7. - Adoption dans les statuts d'un capital autorisé et fixation du capital autorisé à LUF 20.000.000,-.

8. - Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à LUF 1.895.000,-, divisé en 195 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. En cas d'augmentation de capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à LUF 20.000.000,- par la création et l'émission d'actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, à libérer entièrement lors de la souscription, avec une prime d'émission à déterminer par le conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. - Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 22 mai 1999, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Etablissement, conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

c) Etablissement, conformément à l'article 266 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, d'un rapport par un expert indépendant, savoir: la société LUX-AUDIT REVISION, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, désigné par le conseil d'administration de la société absorbante suivant décision prise en sa réunion du ***, à établir un rapport pour les sociétés qui fusionnent.

d) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve le projet de fusion du 25 novembre 1998 entre la société absorbée FIN. E. S.A. et la société absorbante PRIME ACTION S.A., tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, numéro 369 du 22 mai 1999, pages 17678 à 17679, de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 31 août 1998.

Conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de l'expert indépendant, la société LUX-AUDIT REVISION, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, désigné à ces fins par le conseil d'administration de la société absorbante suivant décision prise en sa réunion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Troisième résolution

En rémunération de l'apport de l'actif net réévalué au 31 août 1998, l'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société PRIME ACTION S.A., société absorbante prédésignée, à concurrence de six cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 645.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à celui d'un million huit cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 1.895.000,-) par la création et l'émission quatre-vingt-quinze (95) actions sans désignation de valeur nominale, en échange pour le transfert de tous les actifs et passifs de FIN. E. S.A., société absorbée.

Ces actions nouvelles sont entièrement libérées par le transfert à titre universel de tous les actifs et passifs de la société absorbée FIN. E. S.A. à la société absorbante avec effet du 31 août 1998, étant précisé que la société absorbante supportera tout le passif de la société absorbée ainsi que les frais, impôts et charges devant résulter de la présente fusion.

Les actions nouvelles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires et portent jouissance à compter du 1^{er} septembre 1998.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes, jouissent des mêmes droits et supportent les mêmes charges, en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donnent droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre qu'en échange du transfert par la société absorbée de tous ses actifs et passifs à la société absorbante, les quatre-vingt-quinze (95) actions nouvellement émises et sans désignation de valeur nominale, seront attribuées directement aux actionnaires de la société absorbée FIN. E. S.A. à raison de quatre-vingt-quinze (95) actions de la société absorbante pour cent (100) actions de la société absorbée.

Cinquième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la société absorbante pour inscrire dans le registre les actions nouvelles de la société au nom des actionnaires de FIN. E. S.A., à raison de la proportion indiquée ci-avant, et de procéder conformément à l'article 273 (2) aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide par voie de modification statutaire (article trois) de fixer un capital autorisé à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, en limitant voire supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs, lors de chaque émission d'actions nouvelles.

Sur ce le président a déposé sur le bureau, après en avoir donné lecture à l'assemblée générale, le rapport du conseil d'administration de la société absorbante, établi à cet effet pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'assemblée décide de donner à l'article trois des statuts de la société absorbante la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 1.895.000,-), divisé en cent quatre-vingt-quinze (195) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. En cas d'augmentation de capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, à libérer entièrement lors de la souscription, avec une prime d'émission à déterminer par le conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à dater du jour de la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 1999 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la société en relation avec la présente fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Baumann, R. Riccardi, S. Citti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1999, vol. 843, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 1999.

J.-J. Wagner.

(32674/239/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PRIME ACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juillet 1999.

J.-J. Wagner.

(32675/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

FIN. E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.552.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIN. E. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.552, constituée suivant acte notarié du 9 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 504 du 8 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 696 du 29 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rina Riccardi, employée de banque, demeurant à Kayl (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Florange (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Approbation du rapport justificatif du conseil d'administration prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. - Approbation du rapport de l'expert indépendant sur le projet de fusion, prévu par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

3. - Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. - Approbation du projet de fusion tel qu'il a été publié au Mémorial, Recueil C numéro 369 du 22 mai 1999.

5. - Décharge à accorder aux organes de la société.

6. - Désignation du lieu où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. - Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir
a) Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 22 mai 1999, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Etablissement, conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

c) Etablissement, conformément à l'article 266 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, d'un rapport par un expert indépendant savoir: Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, désigné par le conseil d'administration de la société absorbée suivant décision prise en sa réunion du ***, à établir un rapport pour les sociétés qui fusionnent.

d) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés FIN. E. S.A., société absorbée d'une part, et PRIME ACTION S.A., société absorbante d'autre part, et de la ratifier intégralement, conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C, numéro 369 du 22 mai 1999, pages 17678 à 17679.

Conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de l'expert indépendant, Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, désigné à ces fins par le conseil d'administration de la société absorbée suivant décision prise en sa réunion du ***.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée, la société FIN. E. S.A., à la société PRIME ACTION S.A., précitée, avec effet au 31 août 1998.

Les actions à émettre en rémunération de l'apport de l'universalité des actifs et passifs de la présente société à PRIME ACTION S.A. seront attribuées directement aux actionnaires de la société FIN. E. S.A., à raison de quatre-vingt-quinze (95) actions de la société absorbante pour cent (100) actions de la société absorbée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société FIN. E. S.A. est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante, la société PRIME ACTION S.A.

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les autres actes et formalités imposés à la société en relation avec la fusion projetée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Baumann, R. Riccardi, S. Gitti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1999, vol. 843, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

J.-J. Wagner.

(32554/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PROMOTELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.391.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 1999

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 15 février 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32679/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

PROMOTELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.391.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 1999

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 15 février 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 517, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32680/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

RESTAURANT SPELTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 8, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 29.070.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(32682/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

RIVE GAUCHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.953.

Le bilan 30 novembre 1998 enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
RIVE GAUCHE FINANCE S.A.
Signature

(32683/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

ROLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.512.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ROLUB S.A.
Signature

(32684/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SCANSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, rue Michel Engels.

*Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire
du 8 juillet 1999 tenue à Luxembourg*

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 1999 que:

1. - L'assemblée générale démissionne la Société Civile WEBER & BONTEMPS du mandat de commissaire aux comptes.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2. - L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la Société Anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. qui rapportera sur tous les comptes annuels non encore publiés.

Pour la société
Y. Martinsen

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32697/607/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.358.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Signature
Un mandataire

(32685/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.358.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 4 mai 1999 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mademoiselle Maire Gallagher, juriste, demeurant à Woippy (France) aux fonctions d'administrateur de la société nommée en remplacement de Monsieur Alain Tircher, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Alain Tircher pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant à Bereldange aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur Patrick Haller, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Patrick Haller pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32686/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SAGRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.973.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SAGRAL S.A.
Signature

(32687/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SAGRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.973.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 1999

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Paul Lippens, Olivier Lippens, le Baron Théodore Bracht, Bernard de Gerlache de Gomery et S.A. SIPEF ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour la société
SAGRAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32688/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SAILUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 44.793.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Signature.

(32689/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SAN REMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1223 Howald, 1, rue Victor Beck.
R. C. Luxembourg B 29.654.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(32691/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SAN TODARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.556.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAN TODARO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.556, constituée suivant acte notarié en date du 11 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 501 du 5 décembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 7 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 89 du 4 mars 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondernange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la transformation de la devise du capital en euros intervenue sous seing privé en date du 30 mars 1999.

2. Augmentation du capital social à concurrence de euros 4.075,52 (quatre mille soixante-quinze euros et cinquante-deux cents) pour le porter de son montant actuel de euros 185.924,48 (cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt-quatre euros et quarante-huit cents) à euros 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille euros) moyennant l'émission de 200 (deux cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3. Souscription et libération des deux cents (200) actions nouvelles.

4. Fixation de la valeur nominale à euros 50,- (cinquante euros) par action.

5. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

6. Modification du 3ème paragraphe de l'article 5 qui aura désormais la teneur suivante:

«A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de un million huit cent cinquante-neuf mille deux cents euros (1.859.200,- EUR), représenté par trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre (37.184) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR).»

7. Modification des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières.

8. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

9. Modification de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la transformation de la devise du capital en euros intervenue en date du 30 mars 1999.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts a donc la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt-quatre euros quarante-huit cents (185.924,48 EUR), divisé en trois mille six cents (3.600) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille soixante-quinze euros cinquante-deux cents (4.075,52 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt-quatre euros quarante-huit cents (185.924,48 EUR) à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cents (200) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet l'actionnaire majoritaire, la société PC INVESTMENTS S.A., à la souscription des deux cents (200) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les deux cents (200) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société PC INVESTMENTS S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Roger Caurla, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 9 juin 1999, ci-annexée.

Les deux cents (200) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre mille soixante-quinze euros cinquante-deux cents (4.075,52 EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale par action à cinquante euros (50,- EUR).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR), divisé en trois mille huit cents (3.800) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de un million huit cent cinquante-neuf mille deux cents euros (1.859.200,- EUR), représenté par trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre (37.184) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR).»

Sixième résolution

L'assemblée décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Caurla, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 117S, fol. 37, case 9. – Reçu 1.644 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

F. Baden.

(32692/200/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SAN TODARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

F. Baden.

(32693/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SAREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 44.741.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 12 avril 1999 à 16.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul De Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et des sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, sociétés irlandaises établies à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Paul De Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 12 avril 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul De Geyter a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

*Pour SAREL HOLDING S.A.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32694/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SCAN MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.914.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Signature.

(32695/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SCAN MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.914.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 juillet 1999 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période d'un an les mandats des administrateurs sortants et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg pour une période d'un an; leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32696/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SEA NYMPH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.003.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 7 juillet 1999 que:

- L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Alex Schmitt, Madame Corinne Philippe et Madame Chantal Keereman de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat. L'assemblée accepte également la démission de Monsieur Lex Benoy de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- L'assemblée élit en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Strassen, Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Bertrange et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

- L'assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32698/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1423 Howald, 3A, allée Drosbach.
R. C. Luxembourg B 59.861.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit juin.
Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1146 Luxembourg, 77, rue Ausonne, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 546 du 4 octobre 1997, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59.861,

à savoir:

SEAFORD ASSOCIATES, L.C., une société de l'Etat de Virginie, U.S.A., avec siège social à Richmond / 23230 Virginie (USA), ID: 3-03584,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo Weber, retraité, demeurant à Howald, aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 21 août 1998, ci-annexée, par Monsieur H. Gerald Shields, administrateur de société, demeurant à Hannover / Allemagne, pouvant engager la société sous sa seule signature, conformément aux statuts de la société, arrêtés le 6 février 1994, restés annexés à l'acte de constitution de la prédite société SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l.,

détenant toutes les cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant le capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, ci-après appelé «le comparant».

Lequel comparant, représenté comme préindiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparant déclare faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation et ordre du jour, la résolution à prendre lui étant parfaitement connue.

II. Le comparant décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 77, rue Ausonne, à Howald, commune de Hesperange, 3A, allée Drosbach, et de modifier par conséquent la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Howald.»

Frais

Le montant des frais afférents au présent acte est estimé à environ vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Weber, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 117S, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

R. Neuman.

(32699/226/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1423 Howald, 3A, allée Drosbach.
R. C. Luxembourg B 59.861.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(32700/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SEVEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.942.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SEVEM S.A.
Signature

(32701/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.915.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 1999

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Joseph Treis, Conseiller Economique Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Marco Claude, Réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., avec siège 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(32706/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.915.

Le soussigné, Monsieur Joseph Treis, Conseiller économique et fiscal demeurant à Luxembourg, remet par la présente sa démission du poste d'administrateur de la société SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.

J. Treis.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(32702/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.915.

Le soussigné, Monsieur Marco Claude, Réviseur d'entreprises demeurant à Mamer, remet par la présente sa démission du poste d'administrateur de la société SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.

M. Claude.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(32703/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.915.

Le soussigné, Monsieur Max Galowich, Juriste demeurant à Luxembourg, remet par la présente sa démission du poste d'administrateur de la société SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.

M. Galowich.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(32704/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.915.

La FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., sise 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, démissionne par la présente, de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(32705/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.915.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 1999

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Joseph Treis, Conseiller Economique Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Claudio Cocca, demeurant à Küsnacht, Suisse.
- Monsieur Csaba Valentik, demeurant à Menzingen, Suisse.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Est nommée Commissaire aux Comptes:

LUX AUDIT S.A., avec siège 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Ces mandats sont donnés pour une durée correspondant a six exercices sociaux, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 525, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32707/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SHERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 38.427.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 1999

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 10 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 517, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(32708/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SIDERGIE INTERNATIONAL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.457.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Signature.

(32709/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SIROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.452.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SIROS S.A.
Signature

(32710/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(SGT), SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.477.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Signature.

(32711/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

(SGT), SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.477.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 16 juin 1999

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que:

- Il est donné décharge aux Administrateurs pour leur mandat durant l'exercice 1998
- le nombre des Administrateurs de la Société est fixé à cinq
- sont nommés Administrateurs

Messieurs Philippe Stulemeijer, Président
Pierre Moreels, Administrateur-Délégué
Alain Tytgat
Jacques Delens
Jean-Jacques Delens

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 1999.

- est nommée Réviseur de la Société:

La COMPAGNIE DE REVISION S.A. pour un terme identique à celui du mandat des Administrateurs.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour la Société

SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32712/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOCIETE HOLDING HANDAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.379.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Signature.

(32713/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SPIFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.746.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour la société
Signature

(32725/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOFARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.614.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SOFARLUX S.A.
Signature

(32714/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOFARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.614.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 1999

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz, et Madame Geneviève Balthazard sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
SOFARLUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32715/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOFIAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.304.

—
Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SOFIAG S.A.
Signature

(32716/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOFIAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.304.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1999

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Alain Gauville ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
SOFIAG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32717/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 44.367.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32732/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

33490

SOFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.305.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SOFRA S.A.
Signature

(32718/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1999

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et François Brochet ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
SOFRA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32719/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOGEHO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 69.904.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 29 avril 1999, enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 1999, vol. 506, fol. 18, case 1, pour compte de la société SOGEHO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 69.904,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Dans les statuts de la société il faut lire dans la rubrique souscription et libération.

- 54.000 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien CLIDO, S.r.l., ayant son siège social à I-00182 Rome, Largo Brindisi 11 (Italie), évaluées à la valeur nominale totale de 54.000.000,- ITL;

- 54.000 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien SACLI, S.r.l., ayant son siège social à I-00182 Rome, Largo Brindisi 11 (Italie), évaluées à la valeur nominale totale de 54.000.000,- ITL;

Junglinster, le 17 juin 1999.

Pour copie conforme
J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 1999, vol. 166, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32720/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOMAGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.369.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SOMAGEST HOLDING S.A.
Signature

(32723/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

STEGO FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.792.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
STEGO FINANCES S.A.
Signature

(32726/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOLAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLAGE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, en date du 23 avril 1999, en voie de publication au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, en date du 30 avril 1999, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de ITL 520.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 480.000.000,- à ITL 1.000.000.000,- par la création et l'émission de 520 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent vingt millions de liras italiennes (520.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingts millions de liras italiennes (480.000.000,- ITL) à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- ITL), par la création et l'émission de cinq cent vingt (520) actions nouvelles de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les cinq cent vingt (520) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme SOLAGE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le montant de cinq cent vingt millions de liras italiennes (520.000.000,- ITL) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SOLAGE INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- ITL), représenté par mille (1.000) actions de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 10.833.576,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Bonani, M.-J. Leiten, B. Schiltz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 1999, vol. 506, fol. 69, case 2. – Reçu 108.336 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 1999.

J. Seckler.

(32722/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SOLAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLAGE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 1999, en voie de publication au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 1999, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de ITL 600.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 500.000.000,- à ITL 1.100.000.000,- par la création et l'émission de 600 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cents millions de liras italiennes (600.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL) à un milliard cent millions de liras italiennes (1.100.000.000,- ITL), par la création et l'émission de six cents (600) actions nouvelles de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les six cents (600) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société ARODENE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man).

Le montant de six cents millions de liras italiennes (600.000.000,- ITL) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SOLAGE HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un milliard cent millions de liras italiennes (1.100.000.000,- ITL), représenté par mille cent (1.100) actions de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 12.500.280,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Bonani, B. Schiltz, M.-J. Leiten, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 1999, vol. 506, fol. 68, case 10. – Reçu 125.003 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 1999.

J. Seckler.

(32721/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SUJEDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.145.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SUJEDO S.A.

Signature

(32727/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SUNOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.363.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SUNOVA S.A.

Signature

(32728/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

TIBER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.543.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Signature

Un mandataire

(32734/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

TIBER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.543.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 18 mai 1999 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mademoiselle Mâire Gallagher, juriste, demeurant à Woippy (France) aux fonctions d'administrateur de la société nommée en remplacement de Monsieur Marcel Krier, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Marcel Krier pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(32735/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 36.727.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour la société
Signature

(32729/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

TECTO, TECTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.567.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TECTO LUXEMBOURG S.A. in abbreviation TECTO, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 35.567), incorporated pursuant to a notarial deed on the 7th of December 1990, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 185 of the 17th of April 1991. The Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed of the 22nd of December 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 171 of the 13th of April 1995.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr Willem Dekeyser, employee, residing in Sint-Niklaas, in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Geerts, employee, residing in Antwerpen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Payment of the balance of the subscribed capital, this is to say 75%, of the shares subscribed at the incorporation of the company, with a par value of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each. This balance to pay, amounting to seven million five hundred thousand Luxembourg francs (7,500,000.- LUF).

2) Suppression of the designation of the par value of the shares.

3) Increase of the capital by an amount of sixty-four million three hundred and eighteen thousand five hundred and sixty-seven Luxembourg francs (64,318,567.- LUF) to bring it from its present amount of ten million Luxembourg francs (10,000,000.- LUF) to seventy-four million three hundred and eighteen thousand five hundred and sixty-seven Luxembourg francs (74,318,567.- LUF) without creation of new shares.

4) Subscription and payment of sixty-four million three hundred and eighteen thousand five hundred and sixty-seven Luxembourg francs (64,318,567.- LUF) by the company FLORINA SHIPPING LIMITED.

5) Reduction of the subscribed capital to compensate the losses valued at seventy-one million eight hundred and seventeen thousand four hundred and ninety-three Luxembourg francs (71,817,493.- LUF) bringing the capital from seventy-four million three hundred and eighteen thousand five hundred and sixty-seven Luxembourg francs (74,318,567.- LUF) to two million five hundred one thousand seventy-four Luxembourg francs (2,501,074.- LUF).

6) change of the currency of the share capital from Luxembourg francs to Euros, fixing the capital at sixty-two thousand euros (62,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares without designation of a par value.

7) Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges the payment of the unpaid balance of the subscribed capital, i.e. 75% of said capital by the shareholders in proportion to their holding in the company, so that the amount of seven million five hundred thousand Luxembourg francs (7,500,000.- LUF) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The meeting resolves to suppress the designation of the par value of the shares.

Third resolution

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of sixty-four million three hundred and eighteen thousand five hundred and sixty-seven Luxembourg francs (64,318,567.- LUF) to bring it from its present amount of ten million Luxembourg francs (10,000,000.- LUF) to seventy-four million three hundred and eighteen thousand five hundred and sixty-seven Luxembourg francs (74,318,567.- LUF) without creation of new shares, by the increase of the par value of the existing shares.

By consent of all the shareholders, this increase of capital is subscribed by the Company FLORINA SHIPPING LIMITED, having its registered office in 80 Broad Street, Monrovia, Liberia, here represented by Mr Willem Dekeyser, by virtue of a proxy given in Hong Kong on the 11th of June 1999, which will remain annexed to the present deed,

and have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of sixty-four million three hundred and eighteen thousand five hundred and sixty-seven Luxembourg francs (64,318,567.- LUF) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The meeting resolves to decrease the share capital by an amount of seventy-one million eight hundred and seventeen thousand four hundred and ninety-three Luxembourg francs (71,817,493.- LUF) to bring the capital from seventy-four million three hundred and eighteen thousand five hundred and sixty-seven Luxembourg francs (74,318,567.- LUF) to two million five hundred one thousand seventy-four Luxembourg francs (2,501,074.-) by compensation of the losses appearing in the the financial statements at December 31st, 1998.

A copy of these statements will remain annexed to the present deed.

Fifth resolution

The meeting resolves to change the, currency of the share capital from Luxembourg francs to Euros. The capital is thus fixed at sixty-two thousand euros (62,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares without designation of a par value.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions Article 5 of the Articles of Incorporation reads as follows:

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at sixty-two thousand euros (62,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares without designation of a par value.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight hundred thousand Luxembourg francs (800,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECTO LUXEMBOURG S.A. en abréviation TECTO, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.567, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 185 du 17 avril 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 13 avril 1995.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Willem Dekeyser, employé privé, demeurant à Sint-Niklaas,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Geerts, employé privé, demeurant à Anvers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Libération du solde non libéré du capital social, soit 75%, des actions souscrites à la constitution de la société, avec une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune. Ce solde à payer se montant à sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF).

2) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

3) Augmentation du capital d'un montant de soixante-quatre millions trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-sept francs luxembourgeois (64.318.567,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à soixante-quatorze millions trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-sept francs luxembourgeois (74.318.567,- LUF) sans émission d'actions nouvelles.

4) Souscription et libération de soixante-quatre millions trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-sept francs luxembourgeois (64.318.567,- LUF) par la société FLORINA SHIPPING LIMITED.

5) Réduction du capital social pour compenser des pertes d'une valeur de soixante et onze millions huit cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize francs luxembourgeois (71.817.493,- LUF), portant le capital de soixante-quatorze millions trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-sept francs luxembourgeois (74.318.567,- LUF) à deux millions cinq cent un mille soixante-quatorze francs luxembourgeois (2.501.074,- LUF).

6) Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros, fixant le capital à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

7) Modification de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la libération du solde non libéré du capital social souscrit c.à.d. 75% de celui-ci par les actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société, de sorte que la somme de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quatre millions trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-sept francs luxembourgeois (64.318.567,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à soixante-quatorze millions trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-sept francs luxembourgeois (74.318.567,- LUF) sans création d'actions nouvelles, par augmentation de la valeur du pair comptable des actions existantes.

De l'accord de tous les actionnaires, cette augmentation de capital est souscrite par la société FLORINA SHIPPING LIMITED, ayant son siège social à Monrovia (Liberia), ici représentée par Monsieur Willem Dekeyser, en vertu d'une procuration donnée à Hong Kong, le 11 juin 1999,

qui demeurera ci-annexée et a été entièrement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-quatre millions trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-sept francs luxembourgeois (64.318.567,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de soixante et onze millions huit cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize francs luxembourgeois (71.817.493,- LUF) pour ramener le capital ainsi de son montant actuel de soixante-quatre millions trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-sept francs luxembourgeois (74.318.567,- LUF) à deux millions cinq cent un mille soixante-quatorze francs luxembourgeois (2.501.074,- LUF) par apurement des pertes figurant au bilan au 31 décembre 1998.

Un exemplaire du bilan restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en euros.

Le capital social est désormais fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de huit cent mille francs luxembourgeois (800.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Dekeyser, M. Strauss, F. Geerts, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 117S, fol. 46, case 9. – Reçu 643.186 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

F. Baden.

(32730/200/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

TECTO, TECTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32731/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

VEP INVESTORS HOLDING S.A., Société Holding Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société,

qui s'est tenu le 6 juillet 1999

Au Conseil d'Administration de VEP INVESTORS HOLDING S.A., (la société), il a été décidé ce qui suit:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Dorino Mario Agliardi qui peut engager la société par sa seule signature;

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Tim van Dijk qui peut engager la société qu'avec la signature conjointe de l'autre administrateur-délégué.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

T. van Dijk

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32746/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

THE TURKISH GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.736.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of THE TURKISH GROWTH FUND, R.C. Number 45.736, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, dated November 8, 1993, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 30 of January 25, 1994.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the same notary, dated February 6, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 134 of March 19, 1997.

The meeting begins at two p.m., Mrs Karen French, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Antoine Meynial, private employee, residing in Hesperange.

The meeting elects as scrutineer Mr Maurice Hickey, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notices sent to all shareholders on June 9, 1999 by special courier or by registered mail and by publication in the Luxemburger Wort of June 22, 1999.

The receipts and the proof of the publication are deposited on the desk of the meeting for inspection.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Decision on the liquidation of the Corporation.

2.- Appointment of COMPAGNIE FIDUCIAIRE as liquidator («the Liquidator») and determination of their remuneration and powers and specifically authorisation to the Liquidator to require assistance from ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT L.P. in connection with the disposal of the assets of the Corporation.

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from that list that out of 80,305 shares of no par value outstanding on June 30, 1999, 2,443 shares are present or duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide upon the aforesaid agenda of the meeting, according to article 29, paragraph 1 of the law of March 30, 1988, as amended, relating to collective investment undertakings.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to put the company into liquidation with effect as from today.

Second resolution

The General Meeting appoints COMPAGNIE FIDUCIAIRE as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation and specifically authorises the Liquidator to require assistance from ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT L.P. in connection with the disposal of the assets of the Corporation.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at two thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de THE TURKISH GROWTH FUND, R.C. B N° 45.736, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 30 du 25 janvier 1994.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 6 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 du 19 mars 1997.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Madame Karen French, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Antoine Meynial, employé privé, demeurant à Hesperange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Maurice Hickey, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires en date du 9 juin 1999 par courrier spécial ou lettre recommandée ainsi que par une publication au Luxemburger Wort du 22 juin 1999.

Les récépissés de dépôt et le numéro justificatif de cette publication ont été déposés pour inspection sur le bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1.- Décision sur la dissolution de la Société.

2.- Nomination de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE aux fonctions de liquidateur («le Liquidateur») et détermination de sa rémunération et de ses pouvoirs, ainsi qu'autorisation spécifique au Liquidateur à solliciter l'assistance de ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT L.P. en relation avec la disposition des avoirs de la Société.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présences, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présences que sur les 80.305 actions sans désignation de valeur nominale en circulation en date du 30 juin 1999, 2.443 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur l'ordre du jour précité, conformément aux dispositions de l'article 29, alinéa premier de la loi modifiée du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme La COMPAGNIE FIDUCIAIRE aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation, et il est spécialement autorisé à solliciter l'assistance de ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT L.P. en relation avec la disposition des avoirs de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quatorze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. French, A. Meynial, M. Hickey, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 118S, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

E. Schlessler.

Signé par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(32733/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

UPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 14.027.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour la société
Signature

(32740/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

FLUVIENSE S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am zweiundzwanzigsten Juni.
Vor uns Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen.

Sind erschienen:

1. Frau Edith Breckwolddt, Hausfrau, wohnhaft in Perthshire, PH 29 HL Bridge of Earn (United Kingdom), hier vertreten durch Herrn Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 28. Mai 1999;
 2. Frau Charlotte Büchting, Hausfrau, wohnhaft in D-22605 Hamburg, Eibblöcken 3E, hier vertreten durch Herrn Henri Grisius, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 6. Mai 1999;
 3. Frau Hanna Krützfeldt, Kauffrau, wohnhaft in Perthshire, PH 29 HL Bridge of Earn (United Kingdom), hier vertreten durch Herrn Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, wohnhaft in Fentange, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 28. Mai 1999.
- Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer ne varietur gegenzeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt. Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung- Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung FLUVIENSE S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz aufgrund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Massnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 510.000,- (fünfhundertzehntausend Euros), eingeteilt in 5.100 (fünftausendeinhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (hundert Euros).

Die Aktien sind und bleiben Namensaktien.

Falls ein Aktionär einem Dritten Aktien zu übertragen beabsichtigt, muss er dem Verwaltungsrat dies schriftlich mitteilen.

Diese Mitteilung muss enthalten:

- 1) Namen und Anschrift des vorgeschlagenen Erwerbers
- 2) die Zahl der abzutretenden Aktien und
- 3) den Preis zu dem der Aktionär beabsichtigt seine Aktien zu übertragen.

Binnen vierzehn Tagen muss der Verwaltungsrat die Aktionäre von dieser Mitteilung schriftlich in Kenntnis setzen und sie auffordern die zum Kauf angebotenen Aktien zu dem angeführten Preis anteilmässig zu ihrer Beteiligung in der Gesellschaft zu übernehmen.

Jeder Aktionär muss binnen einem Monat vom Empfang dieser Mitteilung an der Gesellschaft erklären:

1. dass er sein Recht ausübt den ihm zustehenden Anteil an den angebotenen Aktien zu dem geforderten Preis zu übernehmen oder

2. dass er nicht beabsichtigt Aktien zu übernehmen.

Wenn ein Aktionär solch eine Mitteilung nicht beantwortet, wird angenommen, dass er darauf verzichtet hat, Aktien zu übernehmen.

Wenn die angebotenen Aktien nicht von den Aktionären übernommen werden, können sie der in der Mitteilung erwähnten Person abgetreten werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 10.000.000,- (zehn Millionen Euros) festgesetzt, eingeteilt in 100.000 (hunderttausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (hundert Euros).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 22. Juni 2004, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe. Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die Einzelunterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A oder durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B und einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Donnerstag des Monats Juni jeden Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung den Kommissaren zur Einsicht vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1999.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2000 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

Kapitalzeichnung

Die 5.100 Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Aktienanzahl	Gezeichnetes Kapital in EUR
1) Frau Edith Breckwoldt	1.700	170.000
2) Frau Charlotte Büchting	1.700	170.000
3) Frau Hanna Krützfeldt	1.700	170.000
Total:	5.100	510.000

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EUR 510.000,- (fünfhundertzehntausend Euros) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Erklärung für den Fiskus

Zu allen fiskalischen Zwecken erklären die Komparenten, dass das Gesellschaftskapital von EUR 510.000,- (fünfhundertzehntausend Euros) einen Gegenwert hat von LUF 20.573.349,- (zwanzig Millionen fünfhundertdreundsiebzigttausenddreihundertneunundvierzig luxemburgische Franken).

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf zweihundertfünfundachtzigtausend luxemburgische Franken (285.000,- LUF).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei festgelegt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das erste Geschäftsjahr befindet, werden ernannt:

Verwaltungsratsmitglieder Kategorie A

- Herr Joachim Krützfeldt, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, Vorsitzender;

- Herr Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg

Verwaltungsratsmitglied Kategorie B

- Herr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg.

2. Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt: AUDIEX S.A., mit Sitz in Luxemburg.

3. Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingang erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Grisius, L. Heiliger, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 1999, vol. 415, fol. 98, case 6. – Reçu 205.733 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf freiem Papier, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 13. Juli 1999.

A. Weber.

(32768/236/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.793.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.793, dont le siège social a été transféré de Dakar (Sénégal) à Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 44 du 30 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46 du 25 janvier 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Christophe Dejean, directeur financier, demeurant à Bordeaux,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Aubange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

numéro 373 du 25 mai 1999

numéro 415 du 4 juin 1999

b) au Letzeburger Journal

du 25 mai 1999

du 4 juin 1999

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la société.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social, mille cent trois (1.103) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la société.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Cette résolution est prise avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Dejean, C. Cambron, J. Tordoor, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 117S, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

F. Baden.

(32741/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

**U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32742/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.